



Charte d'utilisation des outils numériques

Athénée Royal Meuse-Condroz

Année scolaire 2025-2026

Cette charte permet de rappeler les règles d'utilisation des outils numériques de communication et de pédagogie. Elle est accessible à tous et téléchargeable sur le site web de l'établissement : <https://armeco.be/>

Dans le cadre des projets éducatif et pédagogique de l'Athénée Royal Meuse-Condroz, tous les élèves ainsi que les enseignants ont accès à des iPads. Ces dispositifs ont pour objectif de faciliter l'acquisition des connaissances à travers une approche pédagogique différenciée, tout en encourageant le développement de la citoyenneté numérique.

La charte d'utilisation de l'iPad a pour but de clarifier les règles et les procédures à suivre lors de l'utilisation de ces tablettes, dans l'intérêt de tous les utilisateurs. Sur base de l'évolution de la gestion sur le terrain, l'ARMeCo se réserve le droit de modifier les termes de cette charte à tout moment et sans préavis. Les utilisateurs seront informés de ces changements par le biais des canaux de communication de l'école.

Il est important de noter que l'ARMECO ne peut être tenu responsable des problèmes causés par des facteurs externes ou des dysfonctionnements liés au non-respect des consignes.

1) Définition

L'iPad est une tablette tactile conçue par la marque Apple. Il s'agit d'un appareil dépourvu de clavier qui offre des fonctionnalités similaires à un ordinateur personnel. Il permet l'accès à une gamme de contenus multimédias, incluant la navigation sur Internet, la consultation et l'envoi d'e-mails, ainsi que des fonctions d'agenda, de calendrier et de traitement de texte basique.

2) Pour qui ?

Pour tous les élèves inscrits de la première année à la dernière année secondaire, un iPad ainsi qu'une housse de protection sont fournis sur base d'un contrat de location-achat.

3) Utilisation

3.1 Utilisation scolaire

L'iPad, un outil pédagogique, est destiné à être utilisé régulièrement à l'école et les élèves doivent l'apporter quotidiennement. Sauf rare exception, l'iPad utilisé en classe doit être celui fourni par l'établissement. Il doit être utilisé **exclusivement** en salle de classe ou à l'étude, en présence d'un(e) enseignant(e) ou d'un(e) éducateur-trice. Les tablettes ne **doivent pas** être utilisées dans la cour de l'école pendant les récréations, sauf autorisation expresse d'un enseignant pour des activités éducatives spécifiques. Lorsque les élèves utilisent la tablette chez eux, ils sont tenus de respecter les règles énoncées dans cette Charte et ce, sous la responsabilité des parents ou des personnes responsables (un contrôle parental peut être mis en place en coordination avec l'opérateur technique de l'école).

3.2 Non personnalisation

Toute personnalisation du matériel mis à disposition (autocollants, écritures sur la coque, etc.) est strictement interdite.

3.3 Précautions d'utilisation

L'iPad ne doit pas être retiré de sa coque de protection fournie par l'établissement. L'utilisateur doit prendre soin de ne pas exposer l'appareil à des liquides, à des températures extrêmes, à l'humidité, de ne pas endommager le câble ou la prise d'alimentation électrique, de prévenir tout choc ou chute, de ne pas exercer de pression sur l'écran et de ne jamais tenter de réparer la tablette en cas de problème. L'iPad ne doit en aucun cas être laissé sans surveillance. En dehors des heures de cours, il doit être rangé dans le sac de l'élève, qui doit rester sous sa surveillance constante.

3.4 Fond d'écran

Le fond d'écran ainsi que la disposition des icônes sont déterminés par l'établissement et ne peuvent être modifiés.

3.5 Son

Le son doit être constamment désactivé, sauf indication contraire de l'enseignant. En cas d'écoute ou de visionnage, l'élève doit utiliser des écouteurs (non fournis par l'établissement).

3.6 Applications

Les applications sont sélectionnées, déployées et gérées de manière collective par l'ARMeCo. L'élève n'a ni le droit d'installer ni de désinstaller des applications durant le

temps scolaire. Étant donné que l'iPad est un outil pédagogique, l'usage pour les jeux vidéo, les jeux en ligne et les réseaux sociaux est interdit à l'école. L'utilisateur n'est pas autorisé à modifier les paramètres par défaut internes à l'iPad à l'aide d'application tiers (VPN, etc)

3.7 Recharge de la batterie et mises à jour

Les élèves sont priés de recharger l'appareil chez eux le soir, et de le mettre à jour si nécessaire. Pour cela, il faut allumer la tablette, la brancher sur secteur, s'assurer d'une connexion Wi-Fi ; les mises à jour s'effectueront automatiquement. L'iPad, en tant qu'outil pédagogique, doit être prêt à l'emploi dès l'arrivée de l'élève à l'école le matin. La batterie devra, **à l'arrivée à l'école, afficher un pourcentage de 75% minimum**. En cas de batterie déchargée, des sanctions peuvent être prises par le corps enseignant.

3.8 Nettoyage

Pour nettoyer l'écran, utilisez uniquement un chiffon sec, doux et propre, de type microfibre. N'utilisez aucun produit nettoyant.

3.9 AppleID

Les élèves, sur base de leur adresse scolaire, se verront créer un AppleID (identifiant Apple) car les applications sont installées et gérées collectivement par l'ARMeCo. **Cet identifiant Apple (AppleID) doit impérativement rester connecté dans les réglages de la tablette. L'utilisation d'une adresse personnelle est strictement interdite, sauf pour accéder à l'App Store, uniquement en mode « maison »**. En cas de changement vers une adresse personnelle dans les réglages de l'iPad, l'élève s'expose à la perte définitive de certaines données dans diverses applications.

3.10 Usage non conforme

L'établissement se réserve le droit d'utiliser tout moyen technique pour vérifier le bon usage des tablettes. Il se réserve également le droit de supprimer, sur les tablettes des élèves, tout élément ne correspondant pas à un usage éducatif ou pédagogique durant le temps scolaire. Ces mesures visent à protéger les utilisateurs, à sécuriser le réseau et les ressources informatiques, ainsi qu'à s'assurer que l'utilisation des services reste conforme aux règles énoncées dans cette Charte.

3.11 Photos et vidéos

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer un camarade, un cours ou un professeur (sauf si demandé par l'enseignant). Chaque utilisateur s'engage à utiliser l'iPad conformément aux règles déontologiques définies dans le ROI de l'ARMeCo (Article 12).

3.12 Sanctions

Le non-respect de l'une des règles énoncées dans la Charte d'utilisation de l'iPad peut entraîner des sanctions, telles qu'elles sont énoncées dans le règlement d'ordre intérieur.

4) Utilisation Quotidienne de l'iPad

 À l'école	 À la maison
- J'apporte mon iPad chaque jour - Je l'utilise lorsque j'y suis autorisé - Je sauvegarde mon travail et mes fichiers sur mon OneDrive - Je prends soin de l'iPad et je le dépose, pendant les récréations et entre les cours, dans mon sac. - Je vais voir le référent technique ou un référent numérique en cas de problème.	- Je le recharge, lorsque c'est nécessaire. - Je le connecte à Internet, les mises à jour s'effectuent automatiquement

5) Administration des iPads et Collecte de Données

5.1 Gestion des iPads

Toutes les tablettes sont gérées par le service informatique de l'établissement scolaire à travers la plateforme "Apple School Manager" de l'école. Cela permet une administration à distance.

5.2 Données collectées

La plateforme collecte les informations suivantes : nom et prénom de l'utilisateur, date et heure de la dernière utilisation, niveau de charge de la batterie, emplacement de l'appareil, et applications installées. Ces données sont nécessaires pour la gestion, le suivi et l'administration des tablettes.

5.3 Géolocalisation

La géolocalisation de l'iPad peut être activée à tout moment et ne peut être désactivée. Ceci afin de faciliter les efforts de récupération en cas de perte ou de vol.

5.4 Configuration et entretien

La configuration et la maintenance du matériel sont exclusivement de la responsabilité de l'établissement scolaire. Aucune intervention extérieure, même dans un Apple Store, n'est autorisée. En cas de problème technique, l'élève devra directement contacter le référent technique ou un référent numérique pour obtenir de l'aide. La prise en charge des pannes et la maintenance technique sont couvertes pendant toute la durée de la scolarité au sein de l'ARMeCo.

6) En Cas de Problème

6.1 Référent technique

Personnes référentes : Pour la gestion des matériels mis à disposition, l'établissement a désigné M. Gregory Evrard (gregory.evrard@armeco.be) comme référent technique sur l'implantation Andenne, et M. Francis Musiaux (francis.musiaux@armeco.be) sur l'implantation Ciney.

Cas d'Intervention : Vous pouvez et devez contacter le référent technique dans les situations suivantes : oubli de mot de passe, iPad non fonctionnel, application non disponible, problèmes de configuration, problèmes de sécurité, etc. Étant donné que le référent technique n'est disponible que durant le temps scolaire, il est crucial de faire un usage soigneux et attentif de la tablette pour éviter d'être désavantagé pendant plusieurs jours.

6.2 Assistance à l'utilisation

Personnes référentes : Les élèves peuvent également s'adresser à Mesdames Dautrive et Sansen, ou à Messieurs Marien, Hardenne, Laroche et Delens en cas de problème avec l'utilisation de l'iPad et qui n'aurait pas pu être résolu avec l'enseignant.

6.3 En cas de panne ou de détérioration

En cas de problème matériel, l'utilisateur doit contacter le référent technique (M. Evrard ou M. Musiaux).

Le diagnostic et la réparation du matériel se font exclusivement dans l'enceinte de l'établissement scolaire et ne peuvent en aucun cas être effectués par un intervenant externe.

Si une panne ou une détérioration survient pendant les vacances scolaires ou les week-ends, l'utilisateur devra attendre la reprise des cours pour ramener l'iPad au référent technique.

Si le matériel ne peut pas être réparé ou si le problème ne peut pas être résolu rapidement, une tablette de remplacement pourra être temporairement attribuée (selon les délais de réparation et les stocks disponibles).

L'ARMeCo décline toute responsabilité en cas de perte de documents suite à la réinitialisation de l'iPad. Pour cette raison, l'élève doit impérativement et très régulièrement sauvegarder ses données sur son OneDrive (Office 365).

6.4 En Cas de Perte ou de Vol

En cas de perte, l'utilisateur doit immédiatement en informer Monsieur Evrard ou Monsieur Musiaux.

En cas de vol, les parents doivent déposer plainte à la police et fournir une copie de la déposition à l'établissement scolaire.

Le référent technique a la possibilité de bloquer à distance l'utilisation et/ou d'effacer toutes les données stockées sur l'iPad, sous réserve d'un consentement écrit de l'utilisateur et de son représentant légal.

7) Communication

Afin de faciliter la communication entre les enseignants et les élèves, nous tenons à vous rappeler les canaux officiels par lesquels vous pouvez entrer en contact avec vos professeurs. Ces canaux ont été mis en place pour garantir une communication efficace et sécurisée, ainsi que pour maintenir un environnement d'apprentissage propice.

Vous avez le droit de communiquer avec vos professeurs uniquement par les moyens suivants :

1. **Adresse mail professionnelle** : Chaque enseignant dispose d'une adresse e-mail professionnelle fournie par l'école. Vous pouvez l'utiliser pour poser des questions, demander des informations supplémentaires sur les cours, ou soumettre des devoirs, le cas échéant. Assurez-vous d'utiliser votre propre adresse e-mail institutionnelle pour toute correspondance avec les enseignants. (prénom.nom@armeco.be)
2. **Teams** : Notre plateforme de communication et de collaboration, Teams, est un excellent moyen de contacter vos enseignants. Vous pouvez participer à des discussions de groupe, planifier des réunions virtuelles, et partager des documents liés à vos cours. Les enseignants seront disponibles sur Teams aux heures prévues pour répondre à vos questions.
3. **"École en Ligne"** : Il est possible de contacter les professeurs et éducateurs directement via l'onglet « Communications » d'École en Ligne (armeco.ecoleenligne.be).

Avec l'accord de la Direction,
L'équipe des référents numériques



Ce document doit être signé et remis à M. Hardenne, M. Marien ou M. Delens pour le vendredi 26 septembre au plus tard.

En tant qu'élève de l'ARMeCo :

Je reconnais avoir pris connaissance de la "Charte d'utilisation des outils numériques" pour l'année scolaire 2025-2026. Je comprends les règles qui y sont énoncées et m'engage à les respecter tout au long de l'année. Je suis conscient(e) que le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions disciplinaires telles que décrites dans la charte.

Nom de l'élève et classe

Signature de l'élève

Date

En tant que parent/tuteur légal :

Je confirme avoir lu la "Charte d'utilisation des outils numériques" et m'assurerai que mon enfant comprend bien les règles à suivre. Je m'engage à soutenir mon enfant dans l'utilisation responsable et éducative de l'iPad fourni par l'école. Je comprends également que je serai informé(e) de tout manquement à cette charte.

Nom du parent/tuteur légal

Signature du parent/tuteur légal

Date